La ligne générale
Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski
Novembre 2013

Le réseau universitaire québécois : des compressions aux annonces prometteuses!

Mélanie Gagnon

Si l'année qui s'achève peut être qualifiée de vache maigre pour les universités québécoises, les annonces d'après-Sommet laissent présager un paysage moins sombre pour les mois à venir. La création des chantiers découlant du Sommet sur l'enseignement supérieur, qui s'est tenu à l'hiver 2013, a effectivement donné lieu, depuis l'été, à divers rapports que la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a somme toute accueilli assez favorablement[1]. Faut-il le rappeler, plusieurs des orientations énoncées dans ces rapports sont portées par notre Fédération.

Un futur Conseil National des universités

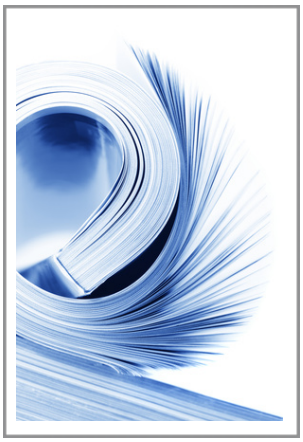

En premier lieu, le rapport Corbo propose la création du Conseil national des universités (CNU). Le rapport recommande que le CNU chapeaute et supervise l'évaluation des projets et programmes existants. Jusqu'à récemment, ce rôle était assumé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), organisme qui a du plomb dans l'aile depuis la crise étudiante de l'hiver 2012. Le rapport Corbo reprend aussi différentes propositions mises de l'avant par la FQPPU. C'est notamment le cas du rôle de vigie qui serait dévolu au Conseil national des universités. Comme le fait remarquer la FQPPU, le futur CNU assurera sans doute une meilleure coordination du réseau universitaire, et son indépendance lui garantira la légitimité nécessaire pour effectuer les travaux qui guideront l'ensemble des décideurs publics au regard des divers enjeux pour le réseau universitaire. Dans la foulée de cette recommandation du rapport Corbo, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a annoncé que le projet de loi destiné à la création du CNU serait déposé au cours de l'automne. Bien qu'il se soit montré ouvert à ce que la composition du CNU soit axée sur la représentation du milieu universitaire, pour l'heure, le nombre de représentants et de représentantes des professeurs, étudiants et chargés de cours demeure du domaine de la spéculation.

Une loi-cadre pour le réseau universitaire

Dans un autre registre, le rapport Bissonnette-Porter a été déposé en septembre dernier. Pour l'essentiel, il recommande la mise en place d'une loi-cadre destinée à définir la mission, la vision et les valeurs de l'université québécoise. Alors que le rapport suggère des règles sur divers aspects, il demeure fort discret à l'égard de la rémunération des cadres, l'un des points pour lesquels la FQPPU avait émis des recommandations précises. Le rapport Bissonnette-Porter suggérait aussi l'abolition du réseau de l'Université du Québec, mais le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie est formel : le réseau de l'Université du Québec est là pour rester. Il n'écarte toutefois pas la possibilité d'en revoir sa structure.

Le financement : enfin des bonnes nouvelles!

En matière de financement des universités, la révision de la formule de financement basée sur l'effectif étudiant est également promise. La nouvelle formule de financement devra tenir compte d'autres critères que celui des effectifs puisque cette méthode pénalise plusieurs universités, dont l'UQAR. Le financement obtenu par le truchement des frais de scolarité des étudiants et des étudiantes a été maintenu en deçà de 13 %. Autre bonne nouvelle, « l'université n'est pas une entreprise » affirme le Ministre, qui insiste sur l'importance de bannir l'expression « clientèle étudiante » et de la remplacer par le terme exact : des étudiants! Toujours au chapitre du financement, on prévoit l'embauche de 1 000 nouveaux professeurs et professeures, et un réinvestissement de 1,8 milliard $ a été annoncé d'ici 2019. À brève échéance, le Ministre entamera des discussions avec les représentants des universités afin de s'entretenir du réinvestissement prévu pour l'année 2014-2015.

➢ p. 2

La politique nationale de la recherche et de l'innovation

Enfin, la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) a été déposée en octobre. Alors que les Fonds de recherche du Québec avaient été amputés de 30 millions en décembre 2012, cette fois la politique confirme des engagements financiers accrus sur une période de cinq ans, assurant ainsi la pérennité des fonds québécois. Du même souffle, la politique réitère l'importance de tous types de recherche-création, y compris la recherche fondamentale et la recherche libre.

Ces bonnes nouvelles, combinées à l'augmentation de l'effectif étudiant à l'UQAR, sont encourageantes pour les professeurs et les professeures qui ont mis l'épaule à la roue l'an passé lors des importantes compressions et du gel des embauches au sein du corps professoral. Ces rapports et annonces permettent d'envisager un avenir meilleur pour le réseau universitaire pour autant que le gouvernement actuel demeure en place. Formulons le souhait qu'un nouveau gouvernement ne serait pas tenté de faire table rase de ces travaux amorcés au lendemain du Sommet de février 2013 et issus de la lutte étudiante de 2012. ✯

[1] FQPPU. *De bonnes nouvelles pour l'université dans la PNRI. La FQPPU mesure tout le travail accompli… et à accomplir* : communiqué de presse, Montréal, le 16 octobre 2013.

FQPPU. *La FQPPU reçoit favorablement les recommandations centrales du rapport Bissonnette-Porter mais n'endosse pas tout :* communiqué de presse, Montréal, le 11 septembre 2013.

FQPPU. *Conseil national des universités – La FQPPU accueille favorablement le rapport de Claude Corbo* : communiqué de presse, Montréal, le 2 juillet 2013.

Régime de retraite du réseau de l'Université du Québec : où en sommes-nous?

Fernando Ouellet

Les régimes de retraite ont fait couler beaucoup d'encre au Québec ces derniers temps, dont la publication du rapport d'Amours, les tournées de présentation qui ont suivi de même que la commission parlementaire tenue sur le sujet.

En ce qui nous concerne plus directement, et comme indiqué dans les récents communiqués émanant du Comité de retraite[1] et du secrétariat du RRUQ, après un an de rencontres, le Groupe de travail sur le financement et la pérennité du régime de retraite (GTFP) a déposé son rapport au Comité de retraite, le 6 juin 2013, et à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives, le 4 juillet 2013. Afin d'informer les participants et participantes du contenu du rapport, le Comité de retraite a préparé une liste de questions et réponses que vous pouvez consulter sur le site Internet du RRUQ (www.rruq.ca). Il appartient maintenant à la Table réseau de négociation de statuer sur l'opportunité de modifier le régime et, le cas échéant, sur les modalités qui seront retenues en s'inspirant des scénarios élaborés par le GTFP ou d'autres scénarios que la Table déterminera.

Plusieurs réunions de la Table de négociation se sont tenues sur le sujet et les représentants qui siègent au Cartel intersyndical sur le régime de retraite et les assurances collectives (CIRRAC) veillent au grain. Afin d'alimenter ceux-ci sur les mandats à négocier concernant cet enjeu, le CIRRAC a également tenu plusieurs réunions depuis le mois d'août et d'autres sont déjà planifiées d'ici l'été. Le SPPUQAR, qui est représenté au CIRRAC par Fernando Ouellet, participe activement à ce chantier et voit à défendre les intérêts de tous ses membres. Comme ce dossier est entré dans une phase de négociation intensive et qu'il est de nature très technique, nous vous invitons à consulter les différents communiqués publiés par le RRUQ sur le sujet. ✯

[1] Consultez l'onglet « Convention collective » de notre site Internet pour en connaître davantage sur le fonctionnement du Comité de retraite en lien avec notre convention collective.

Le site Internet du RRUQ vous renseigne quant à lui sur les mandats et pouvoirs de ce comité. Consultez l'onglet « Le RRUQ/comités » (www.rruq.ca).

Songez d'abord à contacter le Syndicat

Mélanie Gagnon

La convention collective des professeurs et des professeures est dotée de plusieurs articles et paragraphes avec ou sans liens les uns par rapport aux autres. Aussi, il faut parfois bon nombre d'années d'expérience ou encore une certaine expertise pour en saisir la portée et avancer une interprétation qui reflète adéquatement l'esprit de la convention, d'autant plus que celle-ci est en constante évolution.

À cet égard, les professeurs et les professeures se questionnent tous au moins une fois au cours d'une année sur différents aspects de la convention collective. En ces occasions, certains iront chercher conseil auprès de leurs collègues ayant déjà vécu des situations analogues aux leurs, alors que d'autres choisiront de trouver des réponses auprès de leur directeur ou directrice de département ou encore auprès de la doyenne aux affaires départementales. Bien sûr, ces personnes se montreront de bonne foi et pourront guider les professeurs et professeures dans leurs questionnements.

Toutefois, le sens et la portée donnés à une disposition d'une convention collective peuvent varier selon la personne ou la partie qui l'interprète. De manière corollaire, si un professeur ou une professeure interroge un membre de la direction à l'égard d'un paragraphe de la convention, il est possible que l'interprétation soit différente de celle qu'en fait le Syndicat. Autrement dit, une même question pourrait se voir donner deux réponses opposées : l'une à l'avantage du professeur ou de la professeure et l'autre à son désavantage.

Par ailleurs, la convention ne couvre pas tous les aspects du travail et ne prévoit malheureusement pas tous les cas de figure possibles. Chaque année, de nouvelles questions nous sont posées et de nouvelles situations sont portées à notre connaissance. Ces cas soulevés nous permettent de faire évoluer l'interprétation de la convention pour éventuellement la modifier et la rendre ainsi plus complète et mieux adaptée aux réalités actuelles. Il est utile de savoir que la convention permet de déposer un grief lorsqu'un professeur ou une professeure ou le Syndicat se croit lésé par une décision de l'Université qui modifie des conditions de travail autres que celles décrites dans cette convention (paragraphe 2.05). Cela élargit alors le champ des sujets pour lesquels le Syndicat peut agir au nom des membres.

Le Syndicat est au service de ses membres et s'assure de la meilleure représentation possible en ce qui a trait à l'ensemble des domaines couverts par la convention. Le Syndicat possède non seulement l'expertise nécessaire à cette représentation, mais dispose aussi de l'ensemble de l'historique sur des questions similaires ayant pu être traitées antérieurement. Ce faisant, les membres du comité exécutif invitent les professeurs et les professeures à s'adresser en premier lieu au Syndicat lorsqu'ils se questionnent sur une matière visée par la convention.

En cas d'interprétation différente avec les représentants ou les représentantes de la direction, le Syndicat a comme option d'en discuter en comité des relations professionnelles ou par voie de grief. Si cette dernière avenue est préconisée par le professeur ou la professeure, le Syndicat doit avoir été informé de la situation dans les délais de 45 jours, comme le prévoit la lettre d'entente E-7, sans quoi il ne pourrait pas déposer de grief sous peine de prescription. De là l'importance de saisir le Syndicat de toute question ou litige le plus rapidement possible. Faut-il le rappeler, le Syndicat est le seul agent négociateur des conditions de travail, tant en vertu de la loi que de la convention. Alors, songez d'abord à vous adresser à lui! ✯

Un gabarit pour formuler sa demande de congé sabbatique

Anne Giguère

Le paragraphe 14.21 de la convention collective UQAR-SPPUQAR 2009-2014 indique que vous devez acheminer votre demande de congé sabbatique à votre assemblée départementale avant le 1er décembre. Nous désirons vous rappeler que le Syndicat et le Bureau de la doyenne aux affaires départementales ont conjointement produit un gabarit pour vous guider dans la formulation de votre demande. Si ce formulaire vous est proposé uniquement à titre indicatif, il peut vous aider à bien structurer votre demande et à vous épargner du temps. Pensez à l'utiliser! ✯

À l'orée de la négociation : votre opinion compte!

Mélanie Gagnon

La prochaine ronde de négociations s'amorcera au cours de l'année à venir. Par souci de bien représenter les intérêts des professeurs et des professeures tout au long de cet exercice, les membres du comité exécutif s'adonneront à une série de rencontres avec les départements.

Lors de ces rencontres, qui se dérouleront entre la mi-janvier et la mi-février 2014, les professeurs et professeures seront conviés à faire part de leurs demandes concernant les améliorations à apporter à l'actuelle convention collective. Ces améliorations pourraient viser notamment des paragraphes à clarifier ou des demandes particulières à l'égard de situations non couvertes par la convention. Par ailleurs, il pourrait également s'agir de conditions de travail contenues dans d'autres conventions collectives de professeurs et de professeures du réseau universitaire.

Ces rencontres seront donc une occasion privilégiée pour échanger ouvertement sur ces questions et préoccupations. C'est à la suite de cette tournée auprès des assemblées départementales que le cahier de revendications syndicales sera élaboré et présenté en assemblée générale. Vous êtes alors fortement invités à réfléchir dès maintenant et à établir vos demandes afin de bien en saisir le comité exécutif du Syndicat le moment venu. ✯

Zoom sur le paragraphe 12.04 : report de l'évaluation statutaire

Mélanie Gagnon

Le paragraphe 12.04 de la convention collective UQAR-SPPUQAR 2009-2014 prévoit de façon systématique un report de votre évaluation statutaire lorsque vous êtes en congé sans traitement, de perfectionnement ou sabbatique. Par ailleurs, si vous êtes en congé pour responsabilités familiale et parentale, vous pouvez également demander à être évalué à votre retour de congé, mais cela ne constitue pas une obligation. Peu importe la raison pour laquelle l'évaluation est reportée, vous devez retenir que les reports ont pour effet de décaler vos évaluations statutaires et que vous continuez à être évalué aux trois ans ou aux cinq ans selon votre situation. Cette interprétation est partagée par le Syndicat et par le Bureau de la doyenne aux affaires départementales. ✯

L'expérience acquise aux fins de l'admissibilité à un congé sabbatique : aucun statut n'est exclu!

Mélanie Gagnon

Les paragraphes 14.11 a) et b) de la convention collective UQAR-SPPUQAR 2009-2014 précisent les années d'expérience requises pour se prévaloir d'un congé sabbatique d'un an et de six mois. Considérant le libellé de ces paragraphes, les membres du comité exécutif sont d'avis que les personnes qui ont été professeur invité, professeur substitut, professeur chercheur sous octroi ou encore agent de recherche à l'Université immédiatement avant d'avoir été embauché comme professeur régulier se voient également reconnaître leur expérience d'enseignement et de recherche, à la condition que le lien d'emploi n'ait pas été interrompu.

Il faut par ailleurs préciser que le temps passé en congé de maladie n'allonge pas la période du calcul aux fins de l'admissibilité à un congé sabbatique. En effet, la *Loi sur les normes du travail* prévoit qu' « À la fin de la période d'absence, l'employeur doit réintégrer le salarié dans son poste habituel, avec les mêmes avantages, y compris le salaire auquel il aurait eu droit s'il était resté au travail »[1]. Cette disposition étant d'ordre public, elle s'applique de préséance à toute disposition contenue dans une convention collective et a pour effet d'éviter que la maladie prive une personne d'un droit ou d'avantages qui auraient été prévus ou consentis en l'absence d'un congé de maladie. ✯

[1] *Loi sur les Normes du travail*, c. N-1.1, art. 79.4.

Représentation aux comités du Syndicat

Anne Giguère

Pour en connaître davantage sur la structure et le fonctionnement des comités, nous vous invitons à consulter notre site Internet, onglet « Organisation/structure et fonctionnement ».

Comité exécutif

Au cours de l'automne, les membres du conseil syndical ont entériné la nomination de **Catherine Beaudry** au sein du comité exécutif à titre de deuxième vice-présidente aux affaires universitaires. Cette nomination a donné lieu à un remaniement des postes. Le comité exécutif est ainsi composé :

Mélanie Gagnon	Présidente
Jean-François Méthot	1er vice-président aux affaires internes
Julie Beaulieu	2e vice-présidente aux affaires internes
Jean-Sébastien Deschênes	1er vice-président aux affaires universitaires
Catherine Beaudry	2e vice-présidente aux affaires universitaires
Fernando Ouellet	Trésorier

Par ailleurs, le conseil syndical sera invité sous peu à entériner la nomination de **Bernard Gagnon** au poste de secrétaire.

Comité des affaires universitaires

À la suite du remaniement au sein du comité exécutif, le comité des affaires universitaires est maintenant composé des personnes suivantes :

Mélanie Gagnon	Présidente
Jean-Sébastien Deschênes	1er vice-président aux affaires universitaires
Catherine Beaudry	2e vice-présidente aux affaires universitaires
Anissa Frini	Professeure
Hamid Nach	Professeur
Jean-René Thuot	Professeur

Sous-comité d'accueil aux nouveaux professeurs et aux nouvelles professeures

Un nouveau sous-comité verra le jour au cours de l'automne sous la responsabilité de **Catherine Beaudry**, 2e vice-présidente aux affaires universitaires. Ce sous-comité entend se pencher sur une structure d'accueil pour favoriser l'intégration des nouveaux professeurs et des nouvelles professeures et leur conjoint et conjointe. Cette structure d'accueil comportera également un volet à l'intention des professeurs et des professeures qui arrivent de l'étranger puisque ces derniers sont confrontés à une double adaptation.

Nouvelles embauches

(depuis novembre 2012)

Marco Alberio	Sociétés, territoires et développement
Dominique Beaulieu	Sciences infirmières (L)
Mélanie Belzile	Sciences de l'éducation (R)
Katherine Gosselin	Lettres et humanités
Sylvain Letscher	Sciences de l'éducation (R)
Steven Pigeon	Mathématiques, informatique et génie
Youssouf Soubaneh	Biologie, chimie et géographie

Départs à la retraite

(depuis novembre 2012)

Jacques Daignault	Sciences de l'éducation (L)
Gaston Desjardins	Lettres et humanités
Bernard Hétu	Biologie, chimie et géographie
Jean-Claude Huot	Sciences de l'éducation (L)
Jean-Marc Pilon	Psychosociologie et travail social (R)

Nominations récentes

À la Commission des études

Frédéric Banville	Sciences infirmières (R)
Danielle Boutet	Psychosociologie et travail social (R)
Richard St-Louis	Biologie, chimie et géographie

Postes à pourvoir

Plusieurs postes seront à pourvoir en cours d'année à la Commission des études et au Conseil d'administration de l'UQAR. C'est le cas notamment des trois postes occupés par les professeurs et les professeures au Conseil d'administration de l'UQAR, qui deviendront vacants en janvier 2014. La participation des professeurs et des professeures à ces instances revêt une importance particulière puisqu'elle constitue le vecteur même du principe de collégialité essentiel au bon fonctionnement de notre institution.

Passage piétonnier au campus de Lévis

À la suite de plaintes qui avaient été formulées quant à l'accès non sécuritaire du stationnement au campus de Lévis, des démarches sérieuses ont été entreprises par l'UQAR auprès de la Ville de Lévis et plusieurs hypothèses ont été formulées pour rendre le passage jugé dangereux plus sécuritaire. Un plan de ces travaux a été acheminé au Syndicat et nous avons été informés que M. Simon Corriveau, directeur du Service à la communauté universitaire au campus de Lévis, était responsable de ce dossier. ✯

Campagne majeure de financement de la Fondation de l'UQAR

La campagne majeure de financement 2013-2018 de la Fondation de l'UQAR a été lancée en octobre. Les membres du comité exécutif se sont penchés au cours de l'automne sur la nature et l'envergure du don à consentir à la Fondation dans le cadre de cette campagne majeure. Une proposition sera soumise aux membres lors d'une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 18 décembre. La création d'un fonds SPPUQAR est envisagée. ✯

Bourses de militantisme 2013-2014

Deux bourses d'une valeur de 5 000 $ chacune ont été décernées dans le cadre de notre programme de bourses de militantisme 2013-2014. M. Vincent L'Hérault, étudiant au doctorat en biologie, obtient la bourse dans la catégorie réservée aux candidats et candidates dont l'expérience militante est de moins de trois ans, tandis que M. Philippe Daigle, étudiant au baccalauréat en histoire, obtient la bourse dans la catégorie réservée aux candidats et candidates dont l'expérience militante est de plus de trois ans. Félicitations à ces deux boursiers qui se sont démarqués par leur engagement.

L'attribution de ces bourses de militantisme vise à reconnaitre la participation active et soutenue d'un étudiant ou d'une étudiante à des organisations communautaires, groupes populaires, mouvement de femmes, organismes de solidarité nationale et internationale, etc. ✯

À noter à votre agenda!

Voici les activités syndicales et sociales qui sont prévues à notre agenda pour la fin de l'année 2013 et le début de l'année 2014. Comme des changements peuvent survenir, nous vous invitons à consulter le calendrier en page d'accueil de notre site Internet. Il vous renseigne sur ces activités ainsi que sur les principaux délais liés à la convention collective. ✯

Assemblées générales

Mercredi 18 décembre 2013
Mercredi 15 janvier 2014
Mercredi 19 février 2014
Mercredi 16 avril 2014

Conseils syndicaux

Mercredi 18 décembre 2013
Mercredi 15 janvier 2014
Mercredi 16 avril 2014

5 à 7

Mercredi 15 janvier 2014
Mercredi 16 avril 2014

Un rôle critique et politique essentiel : portrait de la FQPPU

Ce texte a été rédigé en bonne partie par la FQPPU. Il a également été reproduit dans notre site Internet.

Notre syndicat est membre de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU). Celle-ci représente 15 syndicats et associations qui rassemblent la majorité de nos collègues au Québec. Étant leur porte-parole commun auprès des gouvernements, des organisations publiques et privées, des centrales syndicales, des associations étudiantes et des organismes internationaux, la FQPPU remplit un rôle critique et politique essentiel.

Au cours de la dernière année, en particulier, elle a défendu vigoureusement la liberté académique et l'autonomie universitaire; elle a réclamé un réinvestissement pour assurer l'embauche de nouveaux professeurs; elle a proposé la création d'un Conseil national des universités, l'adoption d'une loi-cadre des universités ainsi qu'une nouvelle formule de financement. Pour connaître les prises de position, les productions et les activités de la FQPPU, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Fédération de même que sa page Facebook et son compte Twitter. ✯

Forums de la FQPPU

La Fédération des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a récemment annoncé qu'elle tiendrait une série de forums sur la tâche professorale universitaire. Le premier de ces forums portera sur l'enseignement et il mettra en cause la valorisation et les transformations de cette composante essentielle de la tâche professorale. Cet événement se déroulera à Montréal, possiblement vers la fin avril 2014, et les frais d'inscription se limiteront au repas qui sera servi sur place. Nous vous tiendrons informés de la date à laquelle aura lieu ce forum, mais nous vous invitons à nous faire part dès maintenant de votre intention d'y participer. ✯

Site Internet : http://www.fqppu.org/
Twitter : http://twitter.com/#!/fqppu
Facebook : https://www.facebook.com/pages/FQPPU/205035959565637

La Ligne générale du SPPUQAR est publiée par le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQAR
300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) — Tél. : 418 724-1467 — Téléc. : 418 724-1559
Courriel : sppuqar@uqar.ca — Site Internet : http://sppuqar.uqar.ca

Comité de publication : Mélanie Gagnon, Jean-Sébastien Deschênes, Catherine Beaudry et Anne Giguère
Montage : Anne Giguère
Têtière : Richard Fournier — Impression : Service de l'imprimerie de l'UQAR